

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire**

**16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38**

**mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

délibération :

D\_2022\_2\_1

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 04 février à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de réunion à la MJC, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 31 Janvier 2022

**Présents** : Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Madame RENARD Annie

Objet : Avance sur la subvention FNACA

**Pouvoirs** :

Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame GANNE Julie  
Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARBE Hugues, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur NICOLEAU Thierry, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Graziella RELET

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA) a sollicitée une subvention auprès de la commune afin d'assurer le bon fonctionnement de celle-ci.

Il informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au versement de la subvention, avant le vote des subventions aux associations au titre de l'année 2022 pour cette association.

**Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** d'attribuer une subvention, avant le vote des subventions aux associations, en faveur de Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA) pour un montant de 500€ ;
- **PRECISE** que ces dépenses seront inscrites au budget 2022 sur le compte 6574 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 04/02/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 23/02/2022

  
P. le maire.  
D. LHOMME